

Question 7

Objet du débat : « **Comment améliorer la reconnaissance et l'organisation de la voie professionnelle ?** »

La question part d'un présupposé : l'enseignement professionnel est certes reconnu, mais insuffisamment. Les intervenants se multiplient pour souligner le fait que cette « prétendue reconnaissance » est inexistante. En effet, le lycée professionnel apparaît aux yeux des parents et des élèves comme une orientation par défaut. On va au lycée professionnel lorsqu'on est en situation d'échec. Il suffit de voir les réticences, voire les refus catégoriques des élèves de seconde à qui l'on propose une réorientation. Les élèves ne s'intéressent guère aux métiers en eux-mêmes mais – et on le constate au Forum des métiers – au salaire et aux horaires. Les métiers de l'industrie souffrent d'une image particulièrement négative, notamment à cause de leur caractère pénible et de salaires peu attractifs. Ce qui est dommage mais relève également de la responsabilité des entreprises engagées dans un processus strictement conjoncturel, qui les oblige à privilégier une politique de rentabilité au détriment de la formation. Les participants déplorent l'absence des représentants du monde de l'entreprise (Étaient-ils invités ? Ont-ils été contactés ?).

Certains intervenants rappellent que la mission de l'École n'est pas de créer des emplois et qu'elle ne saurait être tenue responsable de la dégradation de l'image de la voie professionnelle. L'absence des perspectives en matière d'emplois explique la démotivation des élèves conditionnés par ailleurs par les images médiatiques de l'argent facile et de ce qu'on appelle le « star system ». Les modèles culturels du lycéen ont considérablement évolué. A qui la faute ? A l'école ? OU à une société qui valorise l'absence d'effort, la facilité, le vedettariat et le « bla-bla » ?

Notre société utilitariste produit des élèves utilitaristes et récolte ce qu'elle sème. Si l'institution scolaire a tendance à intérioriser le manque de reconnaissance de la voie professionnelle, est-elle responsable ?

Que peuvent faire les enseignants devant un public convaincu que l'on peut réussir rapidement dans la vie, même en étant « mauvais » ? Notre société qui fabrique du rêve ne donne à aucun moment le goût de l'effort, le désir de découvrir les réalités du monde de l'Entreprise.

C'est cet espace de découverte qui manque à nos élèves. Les témoignages des élèves réorientés pourraient être précieux. La plupart considère cette réorientation comme positive et leurs discours ont une influence intéressante sur l'image de l'enseignement professionnel.

Il faudrait que le monde patronal soit prêt à investir davantage dans le domaine de la formation. La culture d'entreprise tend à disparaître. On pare au plus pressé et on profite des avantages financiers dont on peut bénéficier en utilisant des stagiaires et des intérimaires. Politique qui est aberrante si l'on considère que les entreprises refusent d'embaucher un personnel non qualifié.

La question est de savoir comment on peut instaurer une passerelle entre le monde professionnel, confronté à ses exigences et prisonnier de ce qui est conjoncturel et qui est de l'ordre de la réactivité, et le monde de l'école qui est un espace d'organisation et de réflexion qui relève du structurel.

Le débat est relancé avec la question du pont à jeter entre le monde des réalités de l'entreprise (le conjoncturel) et celui de l'école (le structurel).

Le problème de l'orientation en fin de 3^{ème} est largement abordé et fait l'objet d'avis divergents.

Certains intervenants déplorent les effets pervers d'un système trop mécanique et qui ne tient plus compte des choix de l'individu. D'autres au contraire pensent que les critères trop subjectifs de l'ancienne procédure ont été corrigés. Certains établissements ont d'ailleurs une vision relativement positive de cette procédure.

Devant la méconnaissance des métiers, la peur de l'usine et du chantier, la frilosité à l'égard de la flexibilité et de la mobilité (on choisit encore son lycée et son orientation par défaut pour éviter l'internat), quelles solutions proposer pour redorer le blason du travail manuel, délaissé et discrédité au profit des carrières du tertiaire, perçues comme un moyen de promotion sociale (travailler au bureau est plus noble que de travailler en usine... ou dans le bâtiment pourtant demandeur et offrant des débouchés beaucoup plus importants que ceux du tertiaire aujourd'hui proche de la saturation) ?

A cette question quelques éléments de réponse sont apportés.

Le principe d'un partenariat entre les établissements scolaires et les entreprises pourrait être instauré de manière systématique pour améliorer non seulement la formation mais surtout l'information.

Les stages de découverte de l'entreprise au collège ne donnent pas actuellement entière satisfaction. La tendance générale est de « caser » un élève comme on peut, ce qui n'est « rentable » pour personne. Ces stages sont souvent factices, même s'il est légitime de leur conserver un caractère de simple sensibilisation et de découverte, compte tenu de l'âge des élèves en collège. Une amélioration dans le domaine de l'accueil de ces jeunes est absolument nécessaire. Il convient de ne pas les décourager dans leur recherche d'une entreprise, de les aider dans leur démarche d'observation pour que celle-ci joue un rôle véritable dans cette première approche.

Sans doute est-il nécessaire que l'Etat reformule avec plus de netteté ce qu'on est en droit d'attendre de cette phase de découverte et fixe un cahier des charges auxquelles il serait impossible de se dérober. Les refus en matière d'accueil de ces élèves sont trop nombreux et touchent plus particulièrement les individus d'origine étrangère. Il faut que la Loi interdisant toute discrimination s'applique concrètement.

En ce qui concerne les améliorations à apporter à propos de l'orientation, quelques perspectives sont suggérées. Il faut que dans ce domaine les élèves conservent du moins partiellement la faculté de choisir pour éviter les démotivations qui transforment l'Ecole en garderie. Une solution intermédiaire entre une orientation purement mécanique au regard de résultats chiffrés et une orientation plus subjective mais aussi plus humaine est souhaitable. Il semble également possible de développer l'attractivité des filières professionnelles pour les élèves de 2^{nde} générale en généralisant les BEP en 1 an. Cette solution, qui existe déjà mais de manière très ponctuelle, peut avoir une fonction incitative en offrant la perspective, valorisante pour des individus déjà souvent âgés, d'un BAC professionnel obtenu plus rapidement.

Dans le cadre plus restreint des BEP Carrières Sanitaire et Sociale on peut déplorer l'absence d'une formation ultérieure comparable aux autres BEP qui le plus souvent conduisent au BAC professionnel mieux reconnu dans le monde du travail, situation d'autant plus dommageable pour ces élèves qui constituent l'élite du lycée professionnel.

Pour améliorer le plus tôt possible l'image des métiers et changer le regard sur le monde du travail, il conviendrait de multiplier les moments de rencontres. Dans certains collèges, un forum des métiers organisé avec le concours des parents et des représentants du monde professionnel est proposé aux élèves et semble connaître un certain succès.

Comment actuellement lutter contre les images négatives et les préjugés touchant certains métiers sans mettre devant les yeux des élèves l'image rassurante d'un adulte fier de son travail, capable d'en parler avec enthousiasme et affirmant le plaisir qu'il éprouve dans ce qui est de l'ordre de la réalisation ?

Le décalage entre la monde de l'Entreprise et celui de l'Ecole a toujours existé. Il faut rappeler que les patrons eux-mêmes déterminent ce qui est nécessaire à l'Ecole. Mais on ne peut négliger le fait que les restructurations génératrices de licenciements sont aussi à l'origine de la démotivation des jeunes. Il faut donc faire la différence entre une adaptabilité immédiate répondant aux besoins du marché et une adaptabilité plus souple et plus générale permettant les recyclages nécessaires. La formation intellectuelle générale reste plus que jamais nécessaire et il faut lutter contre une politique qui viserait à spécialiser les enfants trop tôt et à les « formater » pour répondre aux attentes des entreprises, dont le rôle est aussi de poursuivre le travail de formation initié à l'école. L'enseignement doit conserver une dimension humaine, même s'il relève de sa mission de se préoccuper des problèmes d'insertion et de sensibiliser son jeune public aux dures réalités du monde du travail.

Question 8 :

« Comment motiver et faire travailler efficacement les élèves ? »

Les intervenants déplorent l'absence des élèves au débat (une seule représentante du L.P. et un témoignage écrit remarquable qui fait l'inventaire des problèmes auxquels enseignants et élèves sont confrontés : orientation

négative ou prématurée, absence des repères familiaux et sociaux, manque de confiance en soi, découragement au regard des résultats chiffrés qui pèsent lourd, absence de motivation et de travail).

Les constats convergent. Les procédures de soutien expérimentées jusqu'à présent manquent d'efficacité. Les remédiations sont des gadgets et ont tendance à leurrer l'opinion. Il est trop simple de décréter que l'enseignant est en mesure de faire des diagnostics et de proposer des remèdes appropriés aux cas individuels.

L'enseignement individualisé est une perspective généreuse certes, mais a-t-on les moyens de le généraliser ? Le professeur de français qui a une classe de STT de 36 élèves est absorbé dans un travail qui ne lui permet aucune liberté, aucune distance dont il aurait besoin pour renouveler son enseignement et motiver des élèves (peut-être en leur redonnant du plaisir... si tant est qu'on puisse considérer que c'est la mission de l'enseignant dans un univers où l'effort doit être revalorisé et surtout mieux compris par des usagers qui se comportent trop souvent comme des consommateurs refusant toute implication personnelle, toute initiative !).

Le problème épineux du redoublement est également abordé sans qu'aucune solution ne soit envisagée. La question reste ouverte. Comment faire pour que le redoublement (à condition qu'il soit utile !) soit bien vécu par l'élève et les professeurs ?

Autre question abordée. Le décalage qui existe entre les exigences du baccalauréat et les aptitudes et compétences des élèves. Ce décalage est particulièrement sensible dans le domaine de la philosophie et des lettres. Les difficultés des élèves sont tellement énormes dans certaines classes que certains ne rendent plus rien. La structuration de la pensée est un chantier immense qui s'ouvre. Il s'avère indispensable plus que jamais dans un monde où la communication investit tous les domaines et tend à submerger ce qui relève de la réflexion critique. L'Ecole, et c'est le vœu de tous les intervenants, doit accompagner l'élève dans un processus de formation intellectuelle et il est nécessaire de poser le problème des programmes et des exercices susceptibles de favoriser cet accompagnement.

Le débat est relancé avec la question relative au travail des élèves. Les parents présents constatent que les difficultés éprouvées par les lycéens en 2^{nde} et en 1^{ère} s'expliquent par le fait d'une démobilisation au niveau du collège. Les élèves perdent l'habitude de travailler et ne sont guère mis en appétit par ce qu'on leur propose au collège (peut-être s'agit-il des élèves les plus doués !).

La question du collège unique, qualifiée même de démagogique, alimente le débat. Certes le collège unique a permis aux classes sociales défavorisées d'avoir accès à l'Ecole, mais c'est au détriment des acquisitions.

Les instructions officielles et la nouvelle « manie » du décloisonnement ont des effets catastrophiques, notamment dans le domaine de l'orthographe. Une solution qui pourrait amortir la chute vertigineuse constatée dans ce domaine serait peut-être d'appliquer le projet de 1990 visant à réduire les difficultés liées à l'apprentissage de la langue en prenant en compte la liste des rectifications orthographiques proposées.

Des intervenants, peut-être irrités par la focalisation du débat sur cet aspect, rappellent l'importance de l'expression orale qu'on a tendance à oublier... notamment dans l'évaluation. Et si, d'une manière générale, les élèves souffrent d'un handicap dans le domaine de l'expression écrite, leurs compétences à l'oral sont bien meilleures que celles de leurs aînés. Il va de soi que l'on ne peut ignorer l'importance que revêt aux yeux des recruteurs l'aisance de l'individu au cours d'un entretien.

Le problème de l'évaluation est ensuite abordé. Faut-il généraliser une pédagogie de l'encouragement avec les effets pervers d'une surnotation qui leurre les élèves ? Faut-il au contraire maintenir un niveau d'exigences en ayant recours à une notation susceptible de démobiliser et dégoûter les élèves ? Faut-il purement et simplement abolir la notation et la remplacer par l'annotation ? Les avis sont partagés, mais il semble nécessaire de confronter très tôt l'individu à un processus d'évaluation auquel il sera confronté nécessairement dans sa vie professionnelle.

Un intervenant souligne également le problème que constitue la désaffection (plus ou moins orchestrée par les instructions officielles) des exercices de mémorisation, problème qui inquiéterait même, selon l'intervenant, les pédopsychiatres.

Il y a là un espace à redécouvrir.

L'apprentissage passe par des contraintes douloureuses certes mais nécessaires. Le savoir est une violence, souligne judicieusement un collègue et une formation ne peut se faire sans le passage par « une mise en forme ».

On ne peut pas apprendre constamment dans le plaisir, qui vient après l'apprentissage. Tout au plus peut-on s'efforcer de le rendre moins fastidieux en cherchant dans la mesure du possible à le rendre ludique... quand cela s'avère possible.

Des collègues soulignent le caractère éphémère des connaissances que les élèves acquièrent pour le contrôle. Le travail à court terme et utilitariste s'inscrit dans une société où l'on privilégie le capital et les placements boursiers.

Comment s'étonner alors que nos lycéens ne soient pas obsédés par le travail rentable, qui débouche sur une note chiffrée ?

La question de l'investissement personnel de l'élève est soulevée mais également celui du professeur. Pas d'élève impliqués si l'enseignant ne donne pas l'image d'un être soucieux de transmettre son savoir et son savoir-faire.

L'enthousiasme et le dynamisme, même s'ils ne règlent pas tout, ont des effets mobilisateurs. Dans cette perspective et pour améliorer la motivation des élèves, le principe du tutorat adopté dans certains pays d'Europe et qu'a fait ses preuves pourrait faire l'objet d'une expérimentation. Un adolescent a besoin d'un adulte qui le guide, l'accompagne et répond de manière individualisée aux questions qu'il se pose.

Le débat s'achève sur le problème du travail à la maison. Beaucoup s'appliquent à reconnaître que le temps passé à l'école est trop long, ce qui est préjudiciable pour le travail personnel nécessaire pour fixer les connaissances, approfondir les méthodes dans un processus de formation autonome, qui adopte un rythme personnel et non plus celui du maître.

Comment libérer du temps ? Faut-il alléger les emplois du temps et instituer une RTT au lycée ? Faut-il calquer les emplois du temps sur le modèle de certains pays européens en instaurant des ateliers l'après-midi librement choisis par les élèves ?

Il faudrait alors repenser les programmes.

Or l'expérience montre que si l'on est d'accord pour admettre le nombre excessif des heures passées au lycée pour l'élève de 2nde, personne ne veut revoir à la baisse ses exigences, quelle que soit la discipline.

Peut-être faudrait-il déterminer des tronc communs dès la classe de seconde, après une période d'observation sur le potentiel et les aspirations des élèves, ce qui pose toutefois à nouveau le problème d'une spécialisation prématurée.

La lourdeur des horaires a une incidence néfaste sur la santé des élèves parfois surmenés et victimes de dépressions masquées.

L'école doit donc redevenir un espace de sérénité accueillant des individus susceptibles d'y trouver l'espace personnel qui leur manque dans un milieu familial défavorisé.

Le « devoir à faire » ne peut se faire que lorsqu'on dispose de cet espace. Les collègues du LEP le savent mieux que tout autre puisqu'ils sont obligés de tout faire en classe.

Dans ce domaine, rien ne pourra se faire sans une refonte des programmes et surtout sans un réaménagement du lieu scolaire.

Les ateliers d'écriture, de lecture, de pratiques artistiques, d'informatique, etc... nécessitent certes des moyens financiers, mais c'est surtout l'inertie qui bloque le système éducatif qu'il faut secouer, et ceci à tous les niveaux.

Question 18 : Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et les responsabilités respectif de l'Etat et des collectivités territoriales ?

Débat national sur l'école : rapport des travaux de la Commission réunie autour du thème n° 18.

Un professeur du LP ouvre le débat en recadrant les controverses actuelles dans leur cadre historique : un processus continu, depuis les années 1960, de régression des prérogatives de l'Etat au profit des Collectivités locales :

- projet de Régionalisation, rejeté, par référendum, en 1969 ;
- lois de Décentralisation de 1982 (transferts de compétences, Contrats de Plan) ;
- autonomie de gestion des personnels de l'Education Nationale au niveau des Rectorats (1999) ;
- transferts de personnels aux Régions (directives ultra-libérales de l'Union Européenne, 2002).

Ce professeur s'inquiète de l'avenir de l'Education Nationale et de la valeur d'Egalité Républicaine :

- les lois sur la Formation Continue soumettent les contenus d'enseignement aux pouvoirs locaux ;
- soumis à une autonomie accrue, les établissements recevraient des financements privés : danger ;
- dans le cadre du Lycée des Métiers, les Conseils d'Administration s'ouvriraient au patronat local :
 - ⌘ la présence du MEDEF dans les CA inquiète les personnels (remise en cause des droits acquis) ;
 - ⌘ dans l'intérêt des élèves, les contenus d'enseignement doivent rester indépendants des pressions locales :
le rôle de l'Ecole républicaine consiste à former des citoyens, pas des travailleurs spécialisés.

Un professeur du LEGT s'interroge sur le bien fondé des réformes, en réponse à des carences claires et identifiées : a-t-il été procédé à une évaluation précise du système actuel ? Quels sont exactement les problèmes à résoudre ? Plusieurs collègues lui répondent en faisant allusion à des évaluations internes ou aux travaux de l'OCDE.

Un autre professeur du LEGT, favorable au concept de Décentralisation, intervient pour exprimer que :

- l'existant n'est pas satisfaisant (échec scolaire, etc...) et l'immobilisme est donc inacceptable ;
- il faut déjouer la confusion qui s'installe entre politique de Décentralisation et dérive ultra-libérale ;
- il faut revenir à l'esprit des lois de 1982 : promouvoir la proximité de décision et la démocratie locale.

Un membre de l'administration met en perspective historique l'intérêt de disposer de structures locales pertinentes :

Dans le contexte de l'époque, la création des Départements fut un progrès ; aujourd'hui, de nouvelles réalités justi-fient l'émergence de nouveaux outils d'administration territoriale, dans le respect des valeurs de la République.

Une conseillère d'orientation dénonce la soumission des cartes de formation professionnelle aux seules exigences des bassins d'emploi et mentionne des études (CEREQ) ayant mis en évidence l'inadéquation de l'échelon régional à la définition de ces politiques au regard de la nécessité de garantir aux jeunes une réelle liberté de mobilité.

Mais un membre de l'administration récuse cette argumentation, la mobilité pour recherche d'emploi ne constituant hélas aujourd'hui ni une pratique, ni même une demande sociale, chez les jeunes ayant reçu des formations courtes.

Un professeur du LP tranche en affirmant que la Décentralisation ne peut pas fonctionner de manière satisfaisante, et il en prend pour preuves les retards et incidents survenus dans le cadre des travaux de restructuration du lycée, ou bien le simulacre de démocratie consistant, chaque année, à répartir localement une DHG insuffisante.

Un personnel ATOSS dénonce les dangers de la Décentralisation, sous la forme que lui donnent les initiatives du gouvernement: transferts massifs de personnels, manque de moyens... Il convient qu'une autre Décentralisation pourrait avoir des effets positifs en termes de proximité, mais que celle-ci serait très différente des projets actuels, purement gestionnaires, et n'offrant aucune garantie à l'encontre d'une mauvaise administration locale.

Ce collègue rappelle en outre un principe fondateur : toute bonne réforme doit se construire au service des élèves, et non à l'avantage d'intérêts privés. Toute évolution de l'enseignement professionnel qui enfermerait les jeunes dans un excès de spécialisation, conforme aux besoins immédiats du patronat local, les priverait ensuite de toute perspective d'évolution de carrière ou de reconversion.

Un professeur, favorable à la Décentralisation, dénonce également l'action du gouvernement actuel : le transfert des seuls personnels ATOSS est un simple jeu d'écritures budgétaires, très inéquitable, sans vision, sans projet... Mais le même enseignant insiste sur le fait que cette mauvaise mesure ne doit pas susciter un rejet systématique de toute réforme, et qu'une autre Décentralisation, fondée sur la poursuite d'objectifs sociaux, reste envisageable, comme en témoigne le succès de la prise en charge par les Régions des transports ferroviaires :

- avant la Décentralisation, les chemins de fer régionaux étaient sur le déclin (fermetures de lignes) ;
- depuis le transfert aux Régions, le nombre de trains offerts et le nombre de voyageurs augmentent ;
- tous les usagers du service public y ont gagné du temps, du confort, et une vie quotidienne meilleure ;
- cette évolution ne s'est pas opérée au détriment du personnel : l'essor du TER a permis de créer des emplois.

Une conseillère d'orientation s'indigne de cette comparaison et récuse l'exemple qu'elle n'estime pas transposable. De nombreux collègues abondent en ce sens : l'Education n'a rien à voir avec la circulation des trains.

Soucieux de recentrer le débat sur l'Ecole, un enseignant pose la question qui lui semble la plus importante : quelles garanties de formation continue donnera-t-on aux jeunes se dirigeant vers une formation professionnelle ? quels cadrages fixera-t-on dans le contexte d'une organisation décentralisée de ces enseignements ?

Un personnel ATOSS refuse de s'inscrire dans cette optique, et affirme sa conviction que la Décentralisation :

- n'apportera rien quant au développement de la démocratie locale ;
- dégradera la qualité de l'encadrement des élèves (moins d'adultes dans les lycées) ;
- induira tôt ou tard des dérives « à l'anglaise » (exclusion de la cantine des élèves les plus pauvres, etc...).

Un professeur d'EPS intervient pour dénoncer, suite aux mesures de Décentralisation d'ores et déjà en vigueur, l'apparition de premières bavures : près de Melun, une école primaire interdit l'accès au service de demi-pension aux enfants dont les parents n'exercent pas d'emploi. Cet exemple démontre qu'il faut refuser la Décentralisation.

Un autre professeur condamne la Décentralisation, simple transfert de charge, permettant à l'Etat de se désengager de ses responsabilités et de se donner ainsi un moyen facile d'abaisser la fiscalité nationale (...mais pas la locale !), au risque de déléguer imprudemment de lourdes responsabilités à des notables régionaux pas toujours compétents. Ce collègue illustre son propos en évoquant les retards et malfaçons affectant les travaux effectués dans notre lycée.

Un membre de l'administration précise sur ce point que les difficultés rencontrées résultent de faillites d'entreprises au regard desquelles le caractère décentralisé des procédures n'exerce aucune influence déterminante.

Un membre de l'administration souhaite alors recadrer le débat : chacun se réclamant des valeurs de la Démocratie, nul ne saurait s'opposer à davantage de libertés locales. D'où la question : de quelle Décentralisation veut-on ?

Une conseillère d'orientation pose alors deux questions très concrètes :

- qui doit gérer les personnels ?
- à quel niveau les programmes de formation doivent-ils être définis ?

Un professeur du LEGT suggère au contraire d'en revenir à la formulation inscrite sur le document ministériel : « quelles compétences l'Etat doit-il absolument conserver ? ».

Un parent d'élève intervient alors pour dénoncer la contradiction entre la volonté récemment affirmée de donner une valeur européenne aux diplômes secondaires et universitaires, et la segmentation de nos diplômes

nationaux qui, dans le cadre d'une Décentralisation extrême, perdraient une grande part de leur validité actuelle.

L'animateur relance alors la délicate question, un instant occultée, de la gestion et du recrutement des personnels : faut-il conserver l'échelon national, ou bien envisager un transfert vers les Régions ?

Un professeur du LP observe que l'affaire est tranchée, les personnels étant, depuis 1999, gérés par les Académies. Un membre de l'administration déplore la confusion ainsi colportée entre la Déconcentration et la Décentralisation, la première restant une procédure interne à l'Education Nationale (simple transfert du Ministère vers les Rectorats). Un autre membre de l'administration fait remarquer qu'il existe déjà des structures de formation, telles les GRETA, fonctionnant selon un modèle décentralisé.

Un professeur souhaite alors dénoncer ce que lui semblent être les véritables objectifs de cette « décentralisation » : un simple moyen de dégager des économies d'échelle au détriment de la qualité du service public. Et cite Luc Ferry selon lequel « le levier budgétaire (...), c'est l'autonomie des établissements ». Ce collègue dresse alors l'inventaire des effets négatifs qu'induirait la Décentralisation : précarisation des personnels, risque de concussion dans le cadre des recrutements, amputation des programmes, etc... Ce collègue exprime son opposition aux recrutements locaux, exige le maintien des concours nationaux, garants de qualité, et réaffirme la nécessité de pérenniser les statuts.

L'animateur intervient alors pour distancier le débat des prises de position catégoriques et réorienter la discussion vers la recherche de solutions concrètes, compte tenu des difficultés avérées : stagnation des taux de succès au bac, difficultés d'intégration de certains jeunes, « panne » de l'ascenseur social, etc...

Une conseillère d'orientation refuse toute évolution qui induirait une dégradation de l'encadrement des élèves : aucune réforme ne serait acceptable si elle devait se traduire par une compression de personnel.

Un professeur conteste le pessimisme du diagnostic publié par le Ministère : la saturation des niveaux de réussite aux examens, loin de constituer une preuve d'échec du système, traduit l'existence d'une limite naturelle.

Un autre professeur du LEGT s'inquiète avec la Décentralisation de la probable disparition des diplômes nationaux. Elle craint une dérive « à l'allemande » vers des diplômes locaux, sans réelle valeur. Mais un membre de l'administration relativise ce risque au regard des différences structurelles opposant le système français au système allemand, notamment liées à la part prise de part et d'autre par l'enseignement technique.

A ce stade du débat tous les participants se rassemblent pour défendre le principe de validité nationale des diplômes autour d'objectifs et de contenus principaux d'enseignement définis par l'Etat.

L'animateur relance alors le thème de l'autonomie des établissements.

Un professeur du LP s'en indigne : veut-on que le budget et les personnels soient à la merci d'un petit chef ?

Un professeur du LEGT demande des précisions : qu'entend-on par « autonomie » ?

Un membre de l'administration prend un exemple très matériel : l'entretien des locaux. Avant la décentralisation, les lycées se dégradaient inexorablement. Désormais, moyennant des initiatives locales, des travaux sont réalisés. Un professeur du LEGT convient que, sur ce plan, la Décentralisation a apporté une bouffée d'oxygène, mais il fait remarquer que l'Etat aurait tout aussi bien pu entretenir les locaux scolaires.

Un autre professeur, favorable à la Décentralisation, entend élargir la notion d'autonomie au champ pédagogique : pourquoi ne pas instituer la liberté, dans le strict respect des objectifs nationaux, et sous contrôle de l'inspection, d'élaborer localement des stratégies pédagogiques ambitieuses, visant à conduire au succès des élèves en difficulté, fût-il nécessaire pour cela de s'affranchir de certaines contraintes d'horaires ou de programmes ?

Plusieurs professeurs du LEGT réagissent vivement à cette suggestion, et refusent toute déréglementation qui aurait pour effet de créer des disparités entre les établissements.

Inversement, un autre collègue intervient et témoigne des difficultés et de la démotivation éprouvées par nombre d'élèves de seconde auxquels on impose des enseignements obligatoires, notamment dans le champ

scientifique, dont le contenu s'avère trop éloigné de leurs propres centres d'intérêt et de leurs projets personnels de formation : n'y aurait-il pas, au sein même de l'Ecole, un meilleur usage possible de l'argent public ainsi gaspillé ?

La plupart des enseignants s'opposent vigoureusement à cette analyse et aux propositions qui en découlent, tendant à proposer des formations allégées dans les secteurs défavorisés, au mépris du principe d'Egalité Républicaine... Le professeur ayant suggéré cette « autonomie pédagogique » reprend alors la parole pour préciser qu'au contraire, il s'agit d'assouplir le système pour soutenir les plus faibles, selon une démarche de discrimination positive.

Une conseillère d'orientation observe qu'en se livrant à cette controverse, les enseignants se sont éloignés du débat, qu'il s'agit là de questions strictement pédagogiques, sans aucun rapport avec le problème de la Décentralisation. L'animateur exprime un avis opposé : l'autonomie pédagogique est, selon lui, au cœur du sujet abordé.

Un parent d'élève exprime cependant son désaccord avec les deux professeurs qui, très minoritaires d'ailleurs, souhaitent différencier les méthodes de travail selon les profils d'élèves : de telles initiatives auraient pour effet d'accroître les inégalités, tout laissant à craindre que les moyens soient détournés au profit des meilleurs...

Un enseignant doute de la faisabilité des propositions formulées: comment instituer des approches pédagogiques différenciées si ces démarches ne recueillent pas l'adhésion de tous les collègues appelés à les mettre en œuvre ? A cet égard, un membre de l'administration souligne l'intérêt et l'importance des Projets d'Etablissement.

Un professeur laisse alors percevoir son scepticisme envers l'issue d'un débat devenu impossible, car brouillé par un contexte confus dans lequel certains ne voient en la Décentralisation que des promesses (meilleure proximité, qualité de service, renforcement de la démocratie locale) alors que toutes les décisions récentes tendent au contraire à affaiblir le service public (suppressions de postes, disparition des aides éducateurs, des MI-SE et des TZR, etc...). Un autre enseignant surenchérit en exprimant la crainte, largement partagée, que la Décentralisation ne soit en fait qu'un premier jalon sur le chemin de la privatisation.

Un personnel ATOSS dénonce alors les effets, observables en Grande Bretagne, d'une dérive ultra-libérale :

- sur les établissements « autonomes » réduits, pour financer leur fonctionnement, à démarcher les entreprises, à se soumettre à leurs exigences, ou même à sous-louer certains locaux initialement destinés à l'enseignement ;
- sur les enseignants qui, ayant perdu tout statut, doivent négocier leurs compétences auprès de leur employeur, assurer une présence permanente, et remplacer leurs collègues absents, même en dehors de leur discipline ...

Un professeur du LEGT, plus réformiste, invite cependant l'auditoire à bien prendre conscience que, dans la réalité, la privatisation s'installe dans la mesure où, depuis quelques années, une proportion croissante de parents d'élèves choisissent d'inscrire leurs enfants dans des établissements d'enseignement privé.

Un autre professeur invite avec vigueur son prédécesseur à cesser de se livrer à l'apologie de l'enseignement privé, lequel réagit en dénonçant la mauvaise foi avec laquelle ses propos ont été déformés, et en réaffirmant la nécessité, pour l'enseignement public, de savoir évoluer afin, très précisément, de ne pas laisser les écoles privées prospérer en exploitant les difficultés éprouvées par l'Ecole publique (échec scolaire, etc...).

Un membre de l'administration, soucieux d'apaiser le débat, rappelle que les difficultés scolaires résultent souvent de l'inadéquation aux réalités quotidiennes de décisions généralement prises à un niveau beaucoup trop élevé (Rectorat, voire Ministère), et ne laissant pas aux équipes éducatives toutes les marges de manœuvre nécessaires, notamment en ce qui concerne les stratégies de consolidation des apprentissages (redoublements).

Une conseillère d'orientation intervient alors pour dénoncer les pratiques consistant à évacuer les élèves du système s'appuyant en cela sur un diagnostic du Haut Conseil d'évaluation de l'Ecole selon lequel il sera nécessaire en 2010 de conduire 70 % des jeunes au niveau du baccalauréat : il ne faut donc surtout pas éliminer les élèves en difficulté. Un membre de l'administration s'interroge sur les moyens et les méthodes qui permettraient d'atteindre cet objectif et souligne la pertinence, dans cette optique, de ne pas rejeter a priori les moyens qu'apporterait la Décentralisation. L'interlocutrice précédente rétorque avec force qu'en la matière la Décentralisation n'apporterait absolument rien. Un enseignant fait observer que cette polémique n'a pas de

sens, les propositions de redoublement ou d'orientation formulées aux familles ne constituant pas des mesures d'exclusion des élèves, mais la chance de nouveaux départs, qu'une liberté pédagogique accrue, dans le cadre d'établissements plus autonomes, rendrait plus efficaces.

Un professeur de LP, pourtant hostile aux réformes en cours, accepte l'idée d'une certaine souplesse pédagogique, sans pour autant cautionner l'idée selon laquelle la Décentralisation du système serait nécessaire à ces évolutions. Et d'en prendre pour preuve les décloisonnements très récemment pratiqués au LP dans le cadre juridique existant. Un professeur du LEGT rejoignant l'analyse de son collègue rappelle que les taux d'orientation et de redoublement résultent des choix politiques retenus dans le cadre de la loi de 1989, sans aucun rapport avec la Décentralisation.

Un dernier intervenant exprime sa conviction que l'existence même de notre discussion, le fameux « thème 18 », n'est rien de plus qu'une exigence de l'OMC, visant à affaiblir les Etats au profit des grandes multinationales...

Une fois cette intervention achevée, l'animateur met un terme à cette première réunion.

Deuxième réunion : Samedi 6 Décembre 8h30 / 12h30

L'animateur relance le débat et l'oriente vers les thèmes insuffisamment développés lors de la première séance : la déconcentration administrative, l'initiative pédagogique locale (innovations, expérimentations...).

Un parent d'élève exprime sa très forte réticence envers de telles évolutions, susceptibles de renforcer les inégalités entre les élèves scolarisés dans les régions les plus riches et les enfants provenant des académies les plus pauvres, et justifie son inquiétude par le déclin industriel de notre région, susceptible d'en affaiblir les ressources éducatives.

Un employé administratif abonde en ce sens en faisant observer que, au niveau du collège, d'importants décalages existent entre les départements, l'Eure accusant un net retard sur la Seine Maritime (aide à la restauration, etc...).

Un membre de l'administration modère cette affirmation, cite des initiatives récentes du Conseil Général de l'Eure et exprime sa conviction que, bien au-delà des contraintes budgétaires, tout est affaire de volonté politique.

Un élu municipal recadre le débat en rappelant la nécessité de ne pas confondre les Départements avec les Régions, puis un enseignant, favorable à la Décentralisation, souligne la nécessité, afin de stimuler les initiatives locales, d'accompagner la Décentralisation d'un réel développement des pratiques de démocratie locale et participative.

Mais un parent d'élève réagit pour dénoncer l'illusion selon laquelle la Décentralisation permettrait de développer les libertés publiques, les citoyens ne disposant d'aucun moyen de se faire entendre entre les échéances électorales.

Un membre de l'administration et un professeur du LEGT refusent d'accepter cette vision pessimiste de la société, et soulignent le rôle majeur que pourraient et devraient jouer les associations de parents d'élèves.

Prenant l'exemple du chèque-livres, un professeur du LEGT observe que la Décentralisation a su faire la preuve de sa capacité à impulser des avancées sociales qui, parties d'initiatives locales, se généralisent progressivement.

L'animateur souligne à ce propos l'importance de la participation citoyenne (élections locales, actions associatives) afin de contrôler et de stimuler l'action des élus régionaux.

Un personnel ATOSS dénonce l'illusion entretenue autour d'un contre-pouvoir citoyen (« de la poudre aux yeux ») aucune disposition ne pouvant, par exemple, contraindre un Conseil Régional à reconduire le « chèque-livres ». Cet agent réaffirme la nécessité de gérer au niveau national tout ce qui relève de la mission éducative.

Un membre de l'administration pose alors la question de savoir ce qui doit rester de la seule compétence de l'Etat, fût-ce au travers d'une administration déconcentrée, et de ce qui doit être géré à l'échelon régional.

Le débat s'oriente vers la répartition des moyens d'enseignement (DHG) : un élu, rappelant les retards scolaires dont souffre notre région depuis plusieurs décennies, affirme qu'il appartient à l'Etat de garantir une certaine équité entre les établissements : égalité des chances, convergence des taux de réussite aux examens.

Un professeur estime que, si le but poursuivi consiste à tendre vers une égalité de résultats, ni les moyens attribués à chaque établissement, ni les méthodes utilisées pour atteindre les objectifs retenus, ne devraient être les mêmes : vouloir une véritable égalité exige de donner davantage à ceux qui, au départ, sont les moins favorisés.

Un membre de l'administration remarque que, malgré les efforts récemment mis en œuvre, les inégalités persistent, et affirme sa conviction que seule une approche plus locale des problèmes permettrait de progresser.

Un agent ATOSS dénonce les risques que les initiatives décentralisées pourraient faire peser sur la fiscalité locale :

Les contribuables des régions les plus en difficulté seraient alors très fortement pénalisés.

Un élu conteste cette analyse, en rappelant les dispositions d'équilibre inscrites dans les Lois de Décentralisation, visant à établir une solidarité fiscale et budgétaire entre les régions les plus riches et les régions les plus pauvres. Cet élu suggère notamment que les dotations en heures d'enseignement tiennent compte des inégalités initiales, principalement au moyen d'indicateurs tels que les taux de réussite aux examens nationaux.

Un parent d'élève dénonce les erreurs récemment commises dans les politiques de formation professionnelle, et exprime sa crainte qu'avec la Décentralisation, la dévalorisation des qualifications n'aggrave le chômage.

Un personnel ATOSS, bien qu'opposé aux réformes, mais conscient de leur inéluctabilité, suggère l'élaboration, dans ce cadre nouveau, de propositions concrètes, visant à garantir l'égalité de tous les jeunes devant l'éducation, et notamment la définition de barèmes précis quant à l'attribution aux lycées des moyens en personnels.

Un professeur du LEGT refuse cette approche, consistant à réduire la réflexion à un simple problème de moyens : comment expliquer que l'Allemagne obtienne de meilleurs résultats que la France, tout en dépensant moins ?

Un agent ATOSS refuse la vassalisation de l'enseignement professionnel aux besoins immédiats des employeurs, et insiste sur l'absolue nécessité de conserver un système offrant à tous les jeunes une formation initiale de qualité, garante d'une réelle polyvalence, et porteuse de perspectives positives d'évolution de carrière.

Un membre de l'administration, admettant les risques que comporterait un excès de spécialisation des formations, veut exprimer une opinion plus nuancée : il ne serait pas scandaleux que des socio-professionnels soient associés à la définition des enseignements, mais à condition que ne soient pas négligées les deux autres missions de l'Ecole : l'éducation de citoyens responsables, et la transmission d'une culture générale commune, missions pour lesquelles l'Etat doit conserver ses prérogatives, alors que le volet *formation pratique* gagnerait à être organisé localement.

Un élu local confirme la nécessité de laisser à l'Etat le rôle de donner à chaque jeune une bonne formation générale mais souligne la nécessité de gérer localement la formation professionnelle, notamment les stages de reconversion. Un parent d'élève intervient pour rappeler qu'une des missions de l'Ecole républicaine consiste à dégager des élites dans des conditions aussi équitables que possible, et s'inquiète des effets inégalitaires des réformes engagées.

Evoquant des expérimentations récemment conduites (ouverture de *Sciences Po* à des jeunes issus des banlieues), un membre de l'administration note au contraire qu'une décentralisation accrue permettrait aux collectivités locales de prendre des initiatives susceptibles, au plus près du terrain, de combattre les inégalités constatées.

Une responsable Jeunesse et Sports fait part de son désarroi devant la perte de crédibilité de l'Ecole Publique, notamment auprès des catégories les plus défavorisées : il se trouve de nombreuses familles issues de l'immigration qui, n'ayant plus confiance, inscrivent leurs enfants dans l'enseignement privé. Comment l'expliquer ? Que faire ? Peut-on se résoudre à l'idée que les élites de demain ne seront plus formées par l'Ecole de la République ?

Un membre de l'administration avoue que notre système a traversé une crise très grave dont les effets perdurent et que certaines initiatives malheureuses, ayant renforcé les communautarismes, ont enrayé le processus d'intégration.

Un professeur rebondit sur cet échec du système centralisé pour légitimer la nécessité de procéder à des réformes, et il insiste sur l'importance de davantage associer le citoyen à la vie locale pour que réussisse la Décentralisation.

Un personnel ATOSS focalise le débat sur les effets régressifs qu'induirait la Décentralisation sur sa corporation : rétrogradation statutaire au rang de fonctionnaires territoriaux, incertitudes quant au déroulement des carrières, suppressions de postes, remise en cause des droits à la formation, risque d'arbitraire dans la gestion des personnels.

Un membre de l'administration exprime son attachement au maintien des services d'entretien et de restauration dans la sphère publique, et à des personnels ATOSS reconnus membres à part entière de la Communauté éducative. Mais il exprime sa conviction qu'une gestion centralisée en serait plus efficace et plus porteuse de développement. Un professeur estime que, sur ce point, le seul objectif à poursuivre est l'amélioration du service rendu au public. Un agent ATOSS s'en indigne, dans un contexte où l'on ne donne pas au service public les moyens de fonctionner : en alourdissant les tâches (nouvelles normes) sans créer de postes, on discrédite le travail des fonctionnaires.

Un professeur du LP dénonce l'amorce d'une dérive vers la privatisation de l'enseignement (*Lycée des Métiers*). Un parent d'élève surenchérit, condamnant la rétribution par l'Etat des enseignants des écoles privées catholiques.

Un enseignant tempère ces affirmations et rappelle que, pour conserver sa place dans l'éducation des jeunes, mais aussi pour développer de nouvelles actions de formation des adultes, l'Ecole Publique a le devoir de rester crédible, et doit pour cela accepter d'évoluer, tant dans ses structures que dans ses pratiques.

L'animateur, inquiet d'un dérapage vers d'inutiles polémiques, propose, après cinq heures de débat très politique, que la discussion évolue vers la recherche de propositions concrètes pour l'Ecole de demain.

Un parent d'élève donne le ton : proposer, oui, mais tout dépend de la couleur du gouvernement en place...

Un membre de l'administration tente alors de dépolitiser le débat, en mettant en évidence une certaine continuité dans les politiques poursuivies au cours des dernières législatures, notamment en ce qui concerne les objectifs d'élévation du niveau général des connaissances, la convergence des statuts des enseignants, etc...

Un agent d'entretien saisit cette opportunité pour relancer la question de l'avenir des personnels à statut ATOSS. Un membre de l'administration convient qu'ils ne sont aujourd'hui pas assez nombreux, que certaines missions doivent rester assurées par des agents titulaires à l'intérieur des établissements (cuisine, entretien, plomberie...), alors que d'autres services, plus spécialisés, gagneraient, sans quitter la sphère publique, à être mis en réseau.

Un agent ATOSS concède que certaines réformes seraient acceptables, mais pas dans n'importe quelles conditions : développement du service public, pas de suppressions de postes, ni emploi précaire, ni privatisation.

Un professeur du LEGT estime qu'une gestion décentralisée des ATOSS serait non seulement plus fonctionnelle, mais plus favorable aux personnels, jusque dans leurs actions syndicales, auprès d'interlocuteurs plus accessibles. Un personnel ATOSS conteste cette vision et craint, au contraire, un net affaiblissement de la puissance syndicale face à des élus locaux dotés de pouvoirs renforcés, et plus enclins à satisfaire les intérêts patronaux.

Un parent d'élève exprime également sa méfiance devant le risque de concussion qu'induirait la Décentralisation : cantines scolaires et services divers seraient concédés à des sociétés amies, au détriment de la qualité du service.

Deux professeurs interviennent pour dénoncer ces réactions frileuses et conservatrices : l'effacement de l'Etat et l'émergence de nouvelles entités (l'Europe, la Région, l'Agglomération) constituent des réalités incontournables, autour desquelles l'Ecole doit structurer son avenir, y compris ses combats syndicaux.

Un agent ATOSS refuse d'abandonner la référence à l'échelon national, et affirme que le désespoir social ambiant dénie la moindre crédibilité au discours selon lequel la Décentralisation renforcerait une Démocratie très affaiblie. Récusant ce pessimisme, un membre de l'administration réaffirme sa foi en la Décentralisation et invite les ATOSS à bien évaluer tous les avantages qu'ils pourraient tirer de la réforme dans la défense de leurs intérêts catégoriels, compte tenu du caractère emblématique de la prise en charge des lycées dans la politique des Conseils Régionaux.

Un enseignant du LEGT s'efforce de comprendre la colère des ATOSS, seuls personnels effectivement transférés aux régions dans le cadre des réformes de 2003: cette mesure exclusive a été perçue comme une profonde injustice. Si la Décentralisation était souhaitable, il aurait fallu avoir le courage de l'appliquer aussi aux enseignants !

L'animateur observe que la gestion et les procédures de mutation des enseignants ont été récemment déconcentrées. Mais un professeur du LEGT en appelle à encore bien davantage de souplesse, notamment pour :

- éviter l'affectation inconséquente d'enseignants inexpérimentés dans les établissements les plus difficiles ;
- permettre la constitution d'équipes volontaires autour de projets pédagogiques adaptés aux réalités sociales.

Un autre professeur propose que soient développées des mesures incitatives à l'endroit des enseignants volontaires. Plusieurs interlocuteurs craignent cependant les effets pervers de telles mesures (fausses motivations).

Un parent d'élève s'oppose à l'idée selon laquelle la conduite de pédagogies adaptées nécessiterait de décentraliser, de nombreuses initiatives ayant déjà été prises dans le cadre des structures existantes, et ayant très bien fonctionné. Un membre de l'administration fait toutefois observer qu'une gestion locale faciliterait la mise en œuvre des projets mais un parent d'élève, moins optimiste, exprime sa conviction que peu d'enseignants se porteraient volontaires.

L'animateur évoque alors le problème des « Académies déficitaires ». Un enseignant rappelle les mesures prises à la fin des années 90 afin de stabiliser les équipes dans les établissements les plus difficiles de Seine Saint Denis. Fallait-il attendre d'en arriver là pour agir ? Une gestion décentralisée n'aurait-elle pas permis d'éviter le désastre ?

Plusieurs parents d'élèves conviennent que, dans des contextes socialement très dégradés, l'Ecole ne peut pas résoudre tous les problèmes pesant sur la scolarité des adolescents.

Un professeur suggère une nouvelle Politique de la Ville, imposant aux communes une véritable mixité sociale : pour en finir avec les établissements difficiles, il faut d'abord dissoudre les ghettos, réhabiliter les quartiers... Un autre enseignant fait valoir l'urgente nécessité, dans une phase transitoire, de renforcer les moyens humains mis à la disposition des établissements scolarisant les jeunes les plus défavorisés.

Un personnel ATOSS s'interroge sur les avantages statutaires dont bénéficient les personnels, enseignants ou non, affectés en ZEP ou en établissement sensible : ce classement permet-il de disposer de moyens supplémentaires ? Un membre de l'administration explique qu'un enseignant affecté en établissement sensible perçoit une prime NBI et bénéficie d'avantages divers, notamment au regard des procédures d'avancement et de mutation, susceptibles d'induire certaines pratiques de stratégie de carrière très éloignées des intentions pédagogiques initiales...

Un professeur du LEGT regrette que, pour inciter les enseignants à exercer en établissement sensible, l'Etat ait opté en faveur d'incitations salariales, au lieu de consacrer des moyens budgétaires équivalents au renforcement de 5% des équipes pédagogiques. Cette autre approche aurait tout à la fois permis :

- de recruter des enseignants autour de motivations beaucoup plus saines ;
- de donner aux établissements les moyens humains permettant la mise en œuvre de pédagogies différenciées.

Un personnel ATOSS s'interroge sur les mesures concrètes qui, au-delà des discours convenus, permettraient d'induire de tangibles progressions chez les jeunes les plus en difficulté.

Un professeur du LEGT propose qu'on utilise au mieux les marges de liberté que pourrait offrir la Décentralisation pour mettre en place localement des stratégies finement adaptées aux besoins des élèves : aides individualisées, classes à projet, ateliers pédagogiques valorisant les centres d'intérêt des élèves, etc...

Ce professeur suggère d'inscrire les Projets d'Etablissement dans une démarche contractuelle par laquelle :

- un diagnostic serait établi, puis des objectifs pédagogiques clairement définis ;
- une liberté méthodologique serait reconnue, dès lors que les stratégies seraient conformes aux objectifs annoncés et aux exigences communes définies par les référentiels nationaux ;
- le moment venu, une évaluation serait opérée, déterminant la reconduction ou le réajustement du Projet.

Evidemment, les moyens mis à la disposition de l'établissement seraient conditionnés, en application du principe de discrimination positive, par les indicateurs figurant au diagnostic : répartition des familles en CSP, etc...

Un autre professeur observe que, dans cette hypothèse, les incertitudes ne seraient pas levées quant aux modalités d'affectation des enseignants : leur liberté à exprimer des vœux de mutation serait-elle maintenue, ou abrogée ? Ce professeur souligne la nécessité d'élaborer des procédures susceptibles tout à la fois de permettre la réalisation de politiques pédagogiques nouvelles en faveur des quartiers en difficulté, et de préserver les droits des personnels.

Le précédent collègue mentionne toutefois que rien ne saurait justifier la pérennisation des pratiques actuelles, dont chacun connaît les conséquences auprès d'enseignants éprouvant des difficultés, et prisonniers de leur affectation. Pourquoi n'envisagerait-on pas, dans le système éducatif, une meilleure utilisation des ressources humaines ?

Un membre de l'administration met un terme au débat en soulignant l'importance d'inscrire les pratiques nouvelles qui pourraient se dégager de cette consultation dans un cadre contractuel très clairement formalisé.

En conclusion, le concept de Décentralisation n'est perçu positivement que par une infime minorité du groupe : seuls les cadres administratifs, et quelques enseignants, très isolés, semblent y entrevoir la perspective de progrès. Tous les autres participants (enseignants, ATOSS, parents...) en refusent le principe, et réaffirment leur confiance en un Etat centralisé, meilleur garant de l'Egalité républicaine.

Signalons notamment la très forte réticence des parents d'élèves à la mise en œuvre de pédagogies différenciées. Notons enfin, à regret, qu'aucun élève n'a participé au débat : il aurait été pourtant utile d'entendre leur avis.